

INVESTIR DANS LE SAVOIR, C'EST SAVOIR INVESTIR ! TAXE APPRENTISSAGE



www.ensibs.fr

UNE ÉCOLE À TAILLE HUMAINE

*Depuis 2007,
l'école d'ingénieurs Bretagne Sud est
attachée aux petits groupes, aux
professeurs qui connaissent leurs
étudiants, à l'engagement
et au goût d'entreprendre.*

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

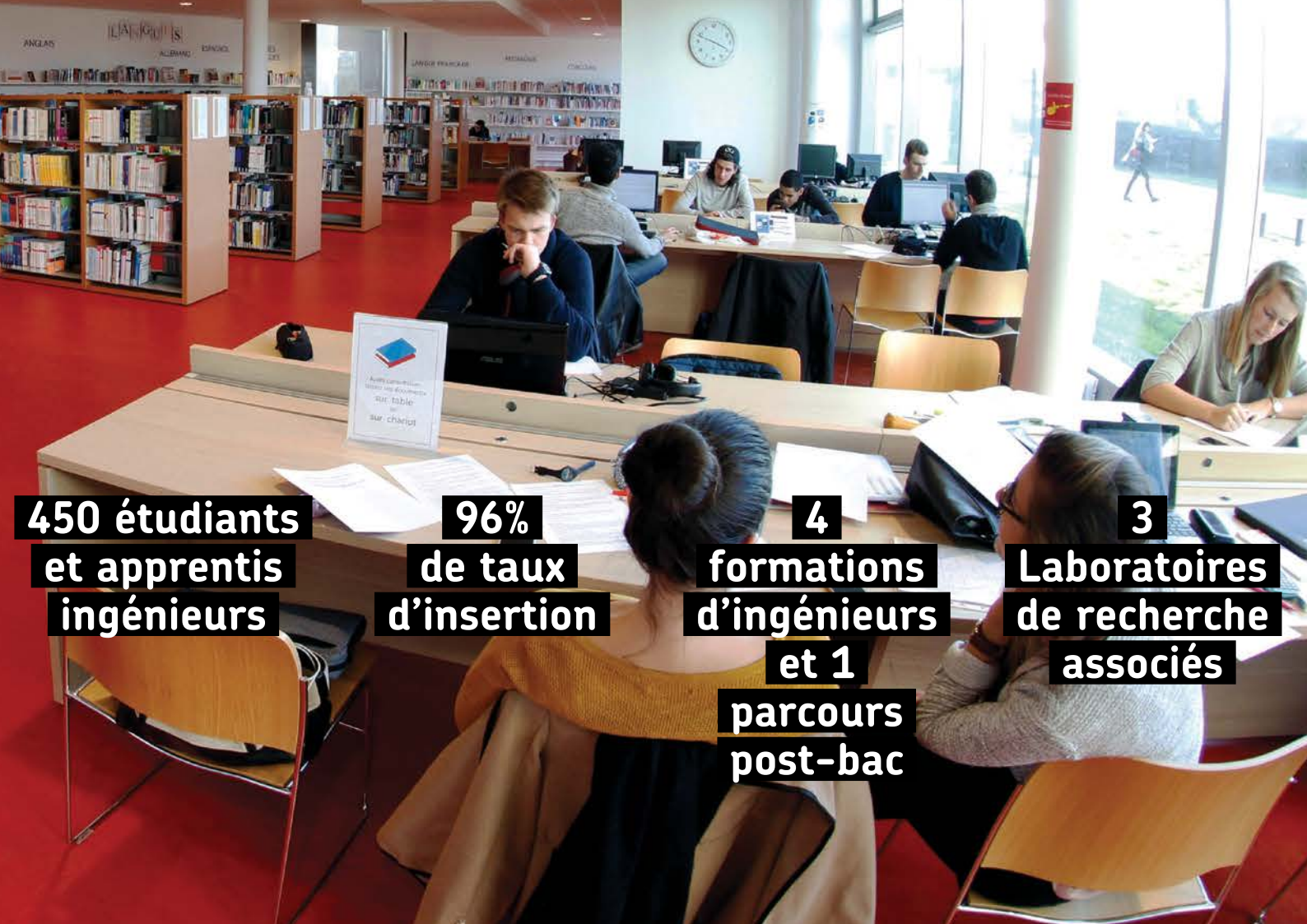
Modalité de versement :

- Pour verser votre taxe à l'ENSIBS, il suffit d'indiquer à votre organisme collecteur (OCTA), le code UAI suivant : 0561890A (valable pour toutes nos formations).

Pour tout contact :



Gilles GASSELIN au 02 97 87 46 73
gilles.gasselin@univ-ubs.fr



**450 étudiants
et apprentis
ingénieurs**

**96%
de taux
d'insertion**

**4
formations
d'ingénieurs
et 1
parcours
post-bac**

**3
Laboratoires
de recherche
associés**

DÉCOUVREZ L'ENSIBS

**L'école d'ingénieurs est
implantée au sein de
l'Université Bretagne Sud**

L'ENSIBS propose 4 spécialités : la Cyberdéfense et l'Informatique de Confiance à Vannes puis le Génie Industriel et la Mécatronique à Lorient. Toutes ses formations sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et accessibles après un bac +2 ou après le bac grâce à un parcours innovant en deux ans : le Parcours Ecole d'Ingénieurs (PEI) ENSIBS accessible par le concours Geipi Polytech.

**Votre contribution
à l'ENSIBS
représente une part
importante de nos
ressources**

La taxe d'apprentissage nous permet :

- ▶ de renforcer les enseignements au plus proche des attentes des entreprises
- ▶ de favoriser l'**intervention de professionnels** et d'experts afin de professionnaliser nos formations,
- ▶ d'acquérir des **équipements de pointe** pour permettre aux étudiants de se former sur les technologies de demain,
- ▶ d'accentuer la **fibre entrepreneuriale** de nos étudiants par des programmes spécifiques,
- ▶ de mettre en place **de nouvelles façons d'apprendre** et d'expérimenter des pratiques pédagogiques innovantes.